

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 23 janvier 2018**CP2018_01_21
id. 3711

L'an deux mille dix huit, le vingt trois janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), M. HENRYOT (pouvoir à M. BESIERS), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC), Mme NEGRE (pouvoir à Mme LE CORRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CASERNE DE GENDARMERIE DE VILLEBRUMIER -
RENOUVELLEMENT DU BAIL**

Le bail à loyer concernant 4 logements de type T4 de la caserne de gendarmerie de Villebrumier, conclu entre le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne et l'Etat-Gendarmerie, est arrivé à expiration le 31 mars 2017.

Consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1er avril 2008, ce bail prévoyait un loyer annuel d'un montant de 11 380,00 € révisable triennalement en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

Il appartient aujourd'hui d'examiner les modalités de renouvellement du bail au terme des 9 ans de location.

Les stipulations du nouveau bail à conclure sont les suivantes :

- Durée de 9 ans à compter du 1er avril 2017 ;
- Loyer annuel de 12 495,10 € représentatif de la valeur locative des locaux telle qu'évaluée par la Direction départementale des finances publiques, payable trimestriellement à terme échu ;
- Clause de révision triennale du loyer en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le nouveau bail à loyer de la caserne de gendarmerie de Villebrumier à effet au 1er avril 2017, joint à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC